



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Et si vous deveniez Technicien(ne) sanitaire et de sécurité sanitaire à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2022-875997

Profil

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

Conditions

Lieu : Délégation Départementale du Morbihan (Vannes)
- Poste soumis à la déclaration publique d'intérêt (DPI)
- Permis B impératif

Vos missions

Missions principales et permanentes

Eaux de baignade :

- organiser et mettre en œuvre le contrôle sanitaire des eaux de baignade (eau mer et eau douce)
- gérer les alertes sanitaires ; communiquer les résultats du contrôle sanitaire
- administrer et exploiter la base de données départementale (SISE-Baignades)
- assurer le suivi des profils de baignade en relation les collectivités et leurs partenaires publics et privés (en binôme avec le responsable du pôle)

• Pêche à pied récréative :

- organiser et mettre en œuvre la surveillance sanitaire des zones de pêche à pied récréative
- gérer les alertes sanitaires ; communiquer les résultats de la surveillance ; contribuer à l'administration du site internet régional dédié à la pêche à pied de loisir
- participer aux réunions départementales du réseau de surveillance sanitaire des coquillages et contribuer au suivi des profils conchylicoles (en binôme avec le responsable du pôle)

• Eaux non conventionnelles et avis sanitaires

- accompagner et suivre les dossiers d'autorisation relatifs à la réutilisation des eaux usées traitées (en binôme avec le responsable du pôle)
- contribuer aux avis sanitaires concernant les documents d'urbanisme et autres plans-projets-programmes sur le secteur littoral (en lien avec le pôle environnement extérieur)

Missions temporaires et régionales

- sur le domaine des piscines, assurer la continuité de l'activité départementale en l'absence du technicien sanitaire référent sur la thématique : gestion des alertes sanitaires, réalisation de recontrôles, communication des résultats, gestion de la base de données départementale (SISE-Eaux)
- remplacer les autres techniciens du département Santé-Environnement en tant que de besoin, afin d'assurer la continuité de service
- participer et contribuer aux travaux des groupes de travail régionaux

Vos partenaires de travail

- **Internes** : département Santé-Environnement du siège et des autres délégations départementales ; Direction adjointe Veille et Sécurité Sanitaire ; Direction générale de la santé (ministère) ; autres ARS ; Santé Publique France ; ANSES.
- **Externes** : préfecture et services de l'Etat (DDTM, DDPP, DREAL, Jeunesse & Sport) ; laboratoires d'analyses ; communes ; EPCI et autres établissements publics du domaine de l'eau ; opérateurs privés dans le domaine « eau et assainissement » et « piscines » ; gestionnaires de piscines ; Agence de l'eau ; bureaux d'études ; associations.

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé environnementale aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le secteur de la santé environnementale, l'ARS assure des missions de contrôle, de prévention, d'évaluation et gestion des risques sanitaires et de communication. Son champ de compétences comprend notamment les eaux d'alimentation, les eaux récréatives, les problématiques de santé dans l'habitat, les nuisances sonores et l'impact sur la santé des activités humaines.

L'organisation régionale est fondée sur un ancrage territorial de proximité avec quatre délégations départementales (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan).

Qu'est-ce que le Département santé environnement de la Délégation départementale du Morbihan ?

Les délégations départementales remplissent les missions de proximité de l'agence et assurent la déclinaison des orientations régionales de santé sur les différents territoires, au plus près des besoins de la population. La délégation du Morbihan est implantée à Vannes, préfecture du département. Avec près de 140 000 habitants, Vannes, 4^{ème} agglomération régionale, est aussi la porte d'entrée principale du Golfe du Morbihan.

Composée d'un département Santé-Environnement et d'un département Animation Territoriale, la délégation départementale du Morbihan compte près de 40 agents. Placé sous la responsabilité de l'ingénieur en charge du pôle « eaux littorales et de loisirs », vous travaillez en collaboration avec les autres techniciens sanitaires du pôle et du département Santé-Environnement. Dans le Morbihan, département très touristique, l'activité relative aux eaux récréatives est importante (150 sites de baignade, 270 piscines-thalasso thérapies et 20 zones de pêche à pied récréative).

Le département Santé-Environnement travaille également en lien étroit avec la direction de la Santé Publique et notamment la direction adjointe Santé-Environnement et la direction adjointe Veille et Sécurité Sanitaire.

Compétences

Connaissances :

- Technicité : microbiologie, eutrophisation et enjeux sanitaires du littoral et des eaux continentales, assainissement des eaux usées, physico-chimie et traitement de l'eau
- Cadre légal et réglementaire dans les domaines d'intervention
- Environnement institutionnel et partenarial dans le domaine de l'eau, acteurs de la santé publique
- Méthodologie et procédures juridiques du contrôle

Savoir-faire :

- Synthétiser et exploiter des dossiers complexes
- Analyser les risques, recueillir et traiter de l'information
- Animer des réunions, maîtriser les outils de communication orale
- Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits
- Maîtriser les systèmes d'exploitation et outils bureautiques spécifiques (bases de données) ; la connaissance des outils SIG sera un plus
- Savoir travailler en équipe

Savoir-être :

- Avoir une capacité d'initiative et être force de propositions
- Faire preuve d'organisation, de rigueur et de méthode
- Être réactif, autonome et dynamique
- Savoir s'adapter
- Avoir de bonnes aptitudes relationnelles
- Avoir le sens du service public et savoir représenter l'Etat ou son institution

Pour candidater

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

Envoyez votre CV et lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

AVANT le 31 mai 2022

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).